



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-03 17

OBJET : STRUCTURE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle structure administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Adopte la structure administrative jointe à la présente ordonnance.

Mandate la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à publier cette nouvelle structure sur le site internet de la Ville et à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aux fins de la mise à jour du Répertoire des municipalités ainsi que tout partenaire ou fournisseur de la Ville qu'elle jugera approprié.

Adoptée à Québec le 29 mars 2022

Jean Dionne, administrateur

